

Bulletin de la Société académique du Centre : archéologie, littérature, science, histoire et beaux-arts

Académie du Centre. Bulletin de la Société académique du Centre : archéologie, littérature, science, histoire et beaux-arts. 1895-1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



• JEANNE D'ARC

A MEHUN-SUR-YÈVRE

LE grand mouvement de respect et d'enthousiaste sympathie dont Jeanne d'Arc est l'objet, depuis nos désastres, devait avoir sa répercussion dans le Berry.

On sait les fêtes patriotiques qui ont été célébrées à Bourges cette année encore. La ville de Mehun qu'a visitée plusieurs fois Jeanne d'Arc, a songé, depuis quatre ans déjà, à ne pas rester en arrière des autres villes comme Paris, Domremy, Orléans, Reims, Rouen, Vaucouleurs, Neufchâteau, Nancy, Chinon, Poitiers, Chécy, Lugny, Le Crotoy, Saint-Pierre-le-Moutier, Compiègne, Saint-Nicolas-de-Port, etc., qui possèdent aujourd'hui des statues ou des souvenirs extérieurs de Jeanne d'Arc, bien que la pucelle n'y ait souvent fait qu'une étape ou qu'un séjour peu prolongé.

Une souscription publique a donc été ouverte en vue d'ériger, à Mehun, un monument à Jeanne d'Arc.

Notre dévoué et infatigable collègue, M. Lucien Jény, a été chargé par le comité de rédiger un appel aux Berrychons et à tous les hommes de bonne volonté, en faveur de cette œuvre patriotique.

Nous ne reproduisons de cet appel que la partie historique qui rentre plus particulièrement dans le cadre

de ce recueil, sachant que pour le reste, le cœur de nos lecteurs battra à l'unisson de celui de l'éminent auteur de *Jeanne d'Arc en Berry*. V. H.

L'Anglais victorieux qui, au cours de l'une des plus sombres périodes de notre histoire, appelait par dérision Charles VII le *roi de Bourges*, aurait pu, à n'envisager que la résidence du monarque, le surnommer plus exactement encore le *roi de Mehun*. C'était en effet dans son château de Mehun-sur-Yèvre, dont les ruines sont classées au rang des monuments historiques, que se tenait alors le plus volontiers, lorsqu'il habitait le Berry, le faible héritier de la couronne de Charlemagne et de saint Louis. Aussi Jeanne d'Arc vint-elle plus d'une fois l'y trouver pour tenter de triompher en même temps de l'irrésolution de son caractère et de la tiédeur calculée d'une partie de ses courtisans et pour essayer à l'amener à des efforts plus énergiques et plus persistants contre l'envahisseur.

Mehun-sur-Yèvre n'est qu'à quatre lieues de Bourges où l'héroïne concentra des troupes et séjourna dans diverses circonstances en octobre 1429.

A cette dernière date, la vaillante jeune fille avait délivré Orléans et fait aboutir le sacre de Reims, mais elle avait échoué devant Paris par suite du mauvais vouloir de Charles VII et de son entourage, et elle avait été obligée de regagner le Berry avec le roi. On lui avait assigné un logis à Bourges, chez Marguerite de Touroulde, femme de René de Boulogne, receveur général des finances; mais l'inaction lui pesait dans cette ville, alors que des compagnies ennemies, depuis les places fortes du Nivernais, poussaient d'audacieuses et continuelles incursions jusqu'en Berry même.

Non seulement le monarque, mais encore « *son Conseil estant lors à Mehun-sur-Yèvre* » (déclaration de d'Aulon, écuyer de la Pucelle, devant le Vice-Inquisiteur de Lyon, le 27 mai 1456, dans Quicherat, *Procès*, tom. III, page 217), ce fut à eux que Jeanne eut tout naturellement recours pour exposer ce qu'elle savait de la situation et obtenir de reprendre l'offensive.

Le duc d'Alençon, son plus fidèle confident, demandait qu'on autorisât l'intrépide Vosgienne à tenter avec lui une expédition hardie sur la Normandie par les marches de la Bretagne et du Maine, mais « *messire Régnault de Chartres, le seigneur de la Trémoille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernaient le corps du roi et le fait de guerre, ne voulurent oncques souffrir que le duc d'Alençon et la Pucelle fussent ensemble* ». (Perceval de Cagny, dans Quicherat, tom. IV, pag. 30). Aussi ce conseil royal se borna-t-il finalement à permettre à l'héroïne de tromper son activité dans les sièges sans portée décisive de Saint-Pierre-le-Moutier et de La Charité-sur-Loire.

Berriat-Saint-Prix, dans son ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc ou coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII* (Paris, Pillet, 1817, in-8, pag. 264 à 266), consigne expressément ces allées et venues multiples de Jeanne, de Bourges à *Mehun*, à l'époque de ces sièges de Saint-Pierre le-Moutier et de La Charité, de même qu'un autre voyage de la Pucelle, de *Mehun* à Jargeau.

Celle-ci, toujours soucieuse de soins éclairés aux blessés, avait emmené à Saint-Pierre-le-Moutier, Nicolas Thierry, qui cumulait les fonctions de doyen de l'église collégiale de *Mehun* avec celles de chirurgien du roi, et dont la déposition figure au procès de réhabilitation (dans Quicherat, tom. III, pag. 22-23).

Jeanne d'Arc descendait à *Mehun* dans un fief du roi, qui

fait aujourd'hui partie de l'hôtellerie dite *Hôtel de Charles VII*. Cette construction, dont le rez-de-chaussée consiste en une très ancienne écurie voûtée, est appuyée sur les anciens murs de la ville et a gardé, d'aussi loin que l'attestent les actes consultés, le surnom caractéristique d'*Hôtel Pucelle*. L'auteur de la présente *Notice* a retrouvé notamment cette dénomination dans un titre inédit de *Foy et hommage*, du 13 juillet 1669, qui figure aux *Archives départementales du Cher*, série C, n° 821. Les *Archives nationales* Q¹, 133-134, possèdent également un *Aveu* du même *Hôtel Pucelle* du 24 juillet 1765, *aveu* publié par nous dans la seconde édition de notre ouvrage sur *Jeanne d'Arc en Berry*. (Paris, Técheiner; 200 pag. in-8°, page 170).

Ce fief « *relevant et mouvant de Sa Majesté à cause de son château de Mehun* », il était naturel et tout indiqué que Jeanne y reçut l'hospitalité durant ses haltes et ses plus longs séjours à *Mehun* et spécialement au cours de ses pourparlers avec le conseil du roi.

Une tradition touchante, consignée dans notre *Jeanne d'Arc en Berry* (pag. 122 et suiv.), veut que, dans ses trajets de Bourges à *Mehun*, Jeanne ait aimé à s'arrêter sur le territoire de Marmagne, commune limitrophe de *Mehun*, à l'abbaye de Beauvoir, où se conservaient quelques souvenirs de saint Louis. Cette tradition corrobore encore les données historiques d'après lesquelles l'étape de Bourges à *Mehun* était, durant les périodes ci-dessus, l'un des plus fréquents itinéraires de la Pucelle.

Enfin ce fut à Mehun, qu'au retour d'une visite à ses fidèles amis de Jargeau, Jeanne reçut de Charles VII, ses lettres d'anoblissement dont la mention finale est ainsi libellée : « *Donné à Mehun-rur-Yèvre, le mois de décembre, l'an du Seigneur mille quatre cent vingt-neuf, de notre règne le huitième* ». (Wallon, page 416).

Mehun fut ainsi le berceau de l'une des noblesses les mieux méritées qui se soient jamais vues sous l'ancienne monarchie : c'est là un souvenir de plus qui rattache à cette ville du Berry, l'un des épisodes marquants de l'existence de la Pucelle.

.....

Lucien JÉNY.

